



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 1565

Texte de la question

Les assistants maternels ont une fonction très importante, ils accueillent et éduquent les enfants dès leur plus jeune âge. Leurs conditions de travail sont cependant précaires et on constate aujourd'hui une grave pénurie d'assistants maternels. Un groupe de travail composé d'associations et de syndicats a mené pendant plusieurs mois une réflexion concernant la refonte de leur statut et a formulé 62 propositions en vue de lutter contre la précarité de cette profession, dont le statut n'est plus adapté. Dans le cadre d'une politique familiale, il convient d'aider les couples à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et notamment développer une véritable politique d'accueil des enfants en bas âge. Pour cela, il faut se donner les moyens d'avoir des assistants maternels en nombre suffisant. C'est pourquoi M. Pierre Hellier demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité quelles suites il entend réserver aux propositions formulées pour la réforme du statut des assistants maternels. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

Si les lois n° 77-505 du 17 mai 1977 et n° 92-642 du 12 juillet 1992 ont permis de donner un cadre à l'exercice du métier d'assistante et d'assistant maternels, les transformations multiples de notre société conduisent cependant à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de son statut. Dans ce contexte, trois groupes de travail dont la composition a su prendre en compte l'ensemble des acteurs de ce secteur d'activité ont été mis en place à l'automne 2001 pour se pencher sur les évolutions potentielles de ce métier, au regard des mutations auxquelles ceux qui l'exercent sont désormais confrontés et des interrogations profondes qui les traversent. Ils ont rendu leurs conclusions en avril 2002. La soixantaine de propositions soumises peut permettre de dessiner les contours d'une réforme d'envergure du métier d'assistante et d'assistant maternels, qui occuperait une place centrale au sein de la politique de la famille et de l'enfance. Pour ces raisons, et parce qu'il est sensible aux difficultés rencontrées par ce métier, le Gouvernement estime qu'il est opportun de faire évoluer cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1565

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2817

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3250